



**AUX:** Points de contact du Codex  
Organisations internationales intéressées

**DU:** Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius  
FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie

**OBJET:** **DEMANDE D'OBSERVATIONS SUR LES AMENDEMENTS À LA NORME GÉNÉRALE SUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES PRÉEMBALLÉES (CXS 1-1985): DISPOSITIONS RELATIVES AUX ALIMENTS PRÉSENTÉS EN EMBALLAGES GROUPÉS Y COMPRIS PRÉSENTATION COMMUNE (Observations à l'étape 3)**

**DATE LIMITE:** 9 octobre 2024

## GÉNÉRALITÉS

1. Pour prendre connaissance des informations générales, veuillez vous référer au document [CX/FL 24/48/8](#).

## DEMANDE D'OBSERVATIONS

2. Les membres du Codex et les observateurs sont invités à présenter des observations sur ce qui suit:
  - i) les amendements proposés à la *Norme générale sur l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées* qui figurent à l'Appendice II du document CX/FL 24/48/8;
  - ii) si le texte est prêt pour l'avancement dans le processus par étapes.
3. Pour formuler leurs observations sur le document mentionné ci-dessus, les membres et les observateurs doivent examiner le résumé des débats, l'analyse et les considérations présentés dans le document CX/FL 24/48/8.
4. Tous les points mentionnés ci-dessus ont été chargés sur le Système d'observations en ligne du Codex (OCS): <https://ocs.codexalimentarius.org/>, conformément aux orientations ci-dessous.

## ORIENTATIONS CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

5. Les observations doivent être présentées dans le système OCS, par l'intermédiaire des Points de contact des membres et observateurs du Codex.
6. Les Points de contact des membres et observateurs du Codex peuvent accéder au système OCS et au document ouvert aux observations en sélectionnant "Entrer" dans la page "Mes révisions", disponible après avoir accédé au système.
7. Les Points de contact des membres et organisations observatrices du Codex doivent fournir des propositions de changements et des observations/justifications sur un paragraphe spécifique et/ou au niveau du document (observations générales ou observations récapitulatives). Des conseils supplémentaires sur les catégories et les types d'observations de l'OCS se trouvent dans les [questions fréquentes de l'OCS \(FAQs\)](#).
8. Des directives supplémentaires sur le système OCS, notamment le Manuel de l'utilisateur et le guide succinct sont disponibles sur le site du Codex: <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/en/>.
9. Les éventuelles questions sur le système OCS peuvent être adressées à [Codex-OCS@fao.org](mailto:Codex-OCS@fao.org).